DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE LE BRUSQUET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames : BELTRANDO/ CORRIOL/ COUET/ MAGAUD/ SARRON
Messieurs : REINAUDO/ IAVARONE/ KISTON/ NOTO

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Serge PAU à Monsieur Gilbert REINAUDO
Monsieur Laurent DUBUS à Madame Anne SARRON
Monsieur Arnaud VAUDREMONT à Monsieur Gérard IAVARONE
Madame Véronique BIGGI à Madame Jennifer MAGAUD
Monsieur Gérard GUIEU à Monsieur Thierry NOTO

Absente : Madame Florence FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard IAVARONE

Secrétaire administrative : Mme Claudie LEPORT-DELONG

1 / Approbation du procès-verbal du 30/08/2022
Approuvé à l'unanimité

2 / Délibération : Adhésion au Service Intercommunal d'Aide au Classement et à la Valorisation des Archives :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence propose, dans le cadre de l'article L452-40 du code général de la fonction publique et par délibération en date du 23/05/2003 et du 12/04/2022, un service intercommunal facultatif d'aide La collectivité adhérente peut obtenir de ce service :
-Un diagnostic sur les travaux à réaliser (permettant l'évaluation du coût de l'opération) et organisation ;
-Le classement des fonds dans le respect des méthodes de classement ;
-La rédaction des instruments de recherche ;
-L'informatisation des données ;
-La préparation des éliminations et rédaction des bordereaux visés obligatoirement par le Directeur des Archives Départementales ;
-La formation du personnel de la collectivité à la gestion courante des archives et conseil en matière de communicabilité ;
-Le conseil pour le conditionnement des documents et la préparation de ceux nécessitant une restauration ;
-L'assistance au déménagement de salles d'archives ;
-Le récolement ;
-L'assistance dans la gestion des documents numériques ;
-La participation à la mise en valeur de ce patrimoine communal par tout moyen ou support (exposition, CD-ROM, publication, actions pédagogiques, soirées lecture…).

L'adhésion au service n'entraîne aucune charge permanente pour la collectivité adhérente ; sa participation aux frais de fonctionnement du service d'aide au classement sera fixée conformément à la délibération annuelle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion relative aux tarifs des services facultatifs.

Le conseil municipal,
Vu l'article L452-40 du code général de la fonction publique autorisant les centres de gestion à assurer à la demande des collectivités et établissements situés dans leur ressort territorial une mission d'archivage ;
Considérant que la commune doit réorganiser ses archives et que les conseils de ce service lui seraient très utiles ;

Ouï l'exposé du Maire ;
Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
-DECIDE d'adhérer au service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute-Provence à compter du 27/09/2022.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle figure en annexe ;

-DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022 et aux budgets suivants.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean François Leca, 13002 MARSEILLE ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Approuvé à l'unanimité

3/Délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des AHP dans le cadre du Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) 2023, concernant la réfection du Parcours Sportif sur la commune du Brusquet :
Monsieur le Maire expose que,
Le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès du Conseil Départemental des AHP dans le cadre du Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) 2023, concernant la réfection du Parcours Sportif sur la commune du Brusquet.
Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :
réfection du Parcours Sportif sur la commune du Brusquet dont la dépense est estimée à 16.109,67 € HT.
Monsieur le Maire sollicite la participation financière du Conseil Départemental des AHP dans le cadre du Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) 2023, pour la réalisation de ce projet, à hauteur des taux de financement ci-dessous mentionnés pour l'année 2023 :

❑ Coût de l'acquisition H.T. :	16.109,67 €
❑ TVA 20 % :	3.221,94 €
❑ Participation Conseil Départemental FODAC 2023 (25 %) :	4.027,41 €
❑ Participation de la Région Sud FRAT 2023 (55 %) :	8.860,31 €
❑ Autofinancement de la commune (20 %) :	3.221,94 €
❑ Coût TTC de l'acquisition :	19.331,61 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTE : Le projet présenté d'un montant total estimé à 16.109,67 € HT.
SOLLICITE : L'attribution d'une subvention du Conseil Départemental des AHP dans le cadre du Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) 2023, d'un montant de 4.027,41 €.
DIT : Que le financement global de cet investissement sera inscrit au budget principal de 2023.
AUTORISE : Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent.
Approuvé à l'unanimité

4/ Délibération : Demande de subvention auprès de la Région SUD dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) 2023, concernant la réfection du Parcours Sportif sur la commune du Brusquet :
Monsieur le Maire expose que,
Le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Région SUD dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) 2023, concernant la réfection du Parcours Sportif sur la commune du Brusquet.
Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

la réfection du Parcours Sportif sur la commune du Brusquet dont la dépense est estimée à 16.109,67 € HT.

Monsieur le Maire sollicite la participation financière de la Région SUD dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) 2023, pour la réalisation de ce projet, à hauteur des taux de financement ci-dessous mentionnés pour l'année 2023 :

❑ Coût de l'acquisition H.T. :	16.109,67 €
❑ TVA 20 % :	3.221,94 €
❑ Participation Conseil Départemental FODAC 2023 (25 %) :	4.027,41 €
❑ Participation de la Région Sud FRAT 2023 (55 %) :	8.860,31 €
❑ Autofinancement de la commune (20 %) :	3.221,94 €
❑ Coût TTC de l'acquisition :	19.331,61 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
ADOPTE : Le projet présenté d'un montant total estimé à 16.109,67 € HT.
SOLLICITE : L'attribution d'une subvention de la Région SUD dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) 2023, d'un montant de 8.860,31 €.
DIT : Que le financement global de cet investissement sera inscrit au budget principal de 2023.
AUTORISE : Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent.
Approuvé à l'unanimité

5 / Questions diverses :

Rentrée Scolaire :
Monsieur le Maire fait un point sur la rentrée scolaire : 127 enfants sont scolarisés à l'école communale Marcel ROUX pour 2022/2023.

Plateforme de compostage :
Monsieur le Maire prévoit dans les semaines à venir de faire une réunion d'information publique concernant la plateforme de compostage.
Possibilité d'installation à côté des containers à ordures ménagères à l'entrée à droite, au rond-point de la mairie, d'ici la fin de l'année 2022.
L'agglomération sera en charge de la surveillance du compostage.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal si un élu souhaite être « référent ».
Madame Christelle COUET demande si les particuliers pourront avoir un bio-sceau pour récupérer ce composte. Monsieur le Maire va se renseigner à ce sujet.
Madame Christelle COUET demande également si l'on pourra organiser une journée d'information et démonstration à la population, lorsque cette plateforme sera installée.

Aménagement abords Mairie/Ecole communale « Marcel ROUX » :
Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet du plan d'aménagement devant la mairie et l'école communale. Projet présenté par l'AUPA (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance). Pas de chiffrage des travaux pour l'instant uniquement le projet.

Terrain quartier Le Curusquet :
Servitude de passage pour l'assainissement. Renseignements au service de l'eau au niveau de l'agglomération. Il existe 2 possibilités soit un branchement sur le réseau d'assainissement soit sur le réseau qui passe sur la voie communale. L'agglomération devra effectuer les travaux pour se brancher sur l'eau potable.
Le conseil municipal est favorable pour accorder la servitude de passage sur la parcelle communale.

Location salle polyvalente :
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement une seule habitante du Brusquet se plaint des bruits provenant de la salle des fêtes lorsque celle-ci est louée le week-end.
Afin de réduire ces nuisances sonores, le conseil municipal envisage d'installer un limiteur de décibels qui se coupera automatiquement si la musique ne baisse pas à partir de 22h00.

Transports scolaires :
Actuellement deux transports circulent sur la commune. Un transport réservé aux élèves et un autre transport de voyageur.
L'abonnement scolaire ne pourra prendre que le car scolaire et l'abonnement voyageur pourra prendre les 2.

Journée du 09/10/2022 « Octobre Rose » :
Madame Manon BELTRANDO informe qu'en partenariat avec le Comité des Fêtes de la commune un vide grenier/dressing sera organisé le Dimanche 09 octobre 2022 dans le cadre d'Octobre Rose.
D'autres animations seront également proposées comme l'exposition et promenade de voitures anciennes par le club d'anciens véhicules.
Utilisation de voitures télécommandées.
Les recettes de cette journée seront entièrement reversées à la ligue contre le cancer.
La réunion d'action sociale et bénévoles se déroulera vendredi 30 septembre prochain.

Point sur les travaux en cours par Monsieur Gérard IAVARONE :
La ligne HTA – passage en souterrain ENEDIS
Les travaux de branchement du renforcement des réseaux d'eau du plan par Provence Alpes Agglomération sont terminés.

Point sur la bibliothèque municipale par Madame Jennifer MAGAUD :
Des contes seront organisés au mois d'octobre.
Lecture faite par Madame Joëlle DECROIX, bénévole.
Projet atelier jeux pour adultes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Le Secrétaire de Séance, Gérard IAVARONE

MAIRIE DU BRUSQUET
ALPES DE HAUTE PROVENCE